

Pour tous RENSEIGNEMENTS

DIRECCTE Occitanie - Unité Régionale

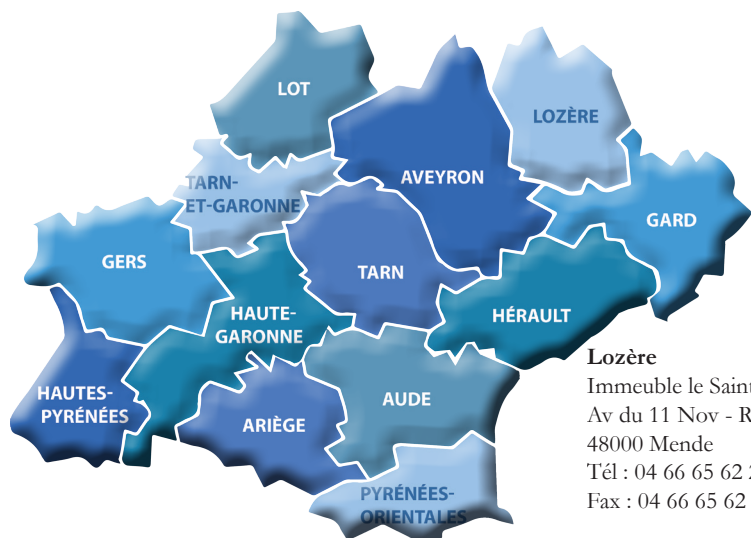
5, Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6

Standard : 05 62 89 81 00 - Fax : 05 62 89 81 01

Courriel : lmp.direction@direccte.gouv.fr

Site internet : www.occitanie.direccte.gouv.fr

Les Unités Départementales (UD)



Ariège

30 Av du Gal de Gaulle
BP 10093
09007 Foix Cedex
Tél : 05 61 02 46 40
Fax : 05 61 02 46 41

Haute-Garonne

5, Esplanade Compans Caffarelli
BP 98016
31080 Toulouse Cedex 6
Tél : 05 67 77 74 74 / 05 62 89 81 00
Fax : 05 62 89 82 27

Aude

320, chemin de Maquens
ZI La Bouriette - CS 70089
11890 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04 68 77 40 44
Fax : 04 68 77 79 50

Gers

27 bis, rue de Boubée
BP 20341
32007 Auch Cedex
Tél : 05 62 58 38 90
Fax : 05 62 58 38 91

Aveyron

4, rue Sarrus - BP 3110
12031 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 75 59 30
Fax : 05 65 75 59 39

Hérault

UD et site UR de Montpellier
615, Bd d'Antigone - CS 19002
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 22 88 88
Fax : 04 67 22 88 89

Gard

174, rue Antoine Blondin
CS 33007
30908 Nîmes Cedex 2
Tél : 04 66 38 55 55
Fax : 04 68 38 55 39

Lot

120, rue des Carmes
46009 Cahors Cedex
Tél : 05 65 20 31 15
Fax : 05 65 20 31 16

Lozère

Immeuble le Saint Clair
Av du 11 Nov - Rue Copernic
48000 Mende
Tél : 04 66 65 62 20
Fax : 04 66 65 62 21

Hautes-Pyrénées

Cité administrative Reffye
Rue Amiral Courbet
65017 Tarbes Cedex 09
Tél : 05 62 33 18 20
Fax : 05 62 33 18 30

Pyrénées-Orientales

76, bd Aristide Briand
66026 Perpignan Cedex
Tél : 04 11 64 39 00
Fax : 04 11 64 39 01

Tarn

44, bd Maréchal Lannes
CS 71290
81013 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 78 32 00
Fax : 05 63 78 32 01

Tarn-et-Garonne

Résidence Marcel Pagnol
16, rue Louis Jouvot
82000 Montauban Cedex
Tél : 05 63 91 87 00
Fax : 05 63 91 87 39

Mise à jour : DIRECCTE Occitanie / communication - Mars 2017



**Une direction régionale de l'Etat,
au service des entreprises,
des salariés et des acteurs socio-économiques**



Une nouvelle dimension pour la DIRECCTE

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné pour ne former qu'une seule région «Occitanie», composée de 13 départements regroupant une population de 5,6 millions d'habitants.

Deuxième région de France en superficie et cinquième région en population, ce nouveau territoire bénéficie de multiples atouts pour

rayonner au niveau français et européen.

Il dispose de toutes les caractéristiques d'une grande région : l'accès à la mer, deux massifs montagneux, une attractivité économique, un potentiel de recherche de premier plan, un tourisme dynamique, des produits de qualité, une forte identité historique et culturelle.

La **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** est placée auprès du **Préfet de région** pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Cette organisation régionale est présente sur le terrain avec ses unités départementales, en lien étroit avec les préfets de département.

Un interlocuteur unique

La **DIRECCTE** est l'interlocuteur économique et social des entreprises et des acteurs socio-économiques : chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

Une performance accrue

La **DIRECCTE** propose aux entreprises et aux acteurs de la région un accompagnement et un partenariat global et continu.

Une intervention cohérente

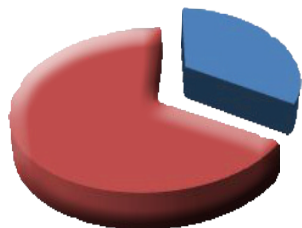
La **DIRECCTE** est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution. Elle accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer les ressources humaines et les compétences. Elle assure également des missions de contrôle, pour une application équitable du droit du travail et des règles de la concurrence.

La DIRECCTE, ses effectifs

830 agents dont :

560 agents dans les 13 Unités Départementales

270 agents à l'Unité Régionale



La DIRECCTE, une organisation en 3 pôles ...

Pôle Entreprises, Emploi et Economie (Pôle 3E)

Ce pôle :

- Relaye les politiques de l'Etat à destination des entreprises (ressources humaines, compétitivité, innovation, internationalisation, ...) en vue de développer l'activité économique sur les territoires et favoriser l'emploi
- Anticipe et accompagne les mutations économiques
- Favorise l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et lutte contre l'exclusion du marché du travail
- Gère des fonds sociaux européens (volet déconcentré du programme opérationnel national) pour la mise en œuvre de projets emploi et inclusion sociale
- Assure le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle

Pôle politique du Travail (Pôle T)

Ce pôle :

- Veille au respect du droit du travail par le conseil et le contrôle (Inspection du travail)
- Promeut la qualité de l'emploi, améliore les conditions de travail et la santé au travail
- Appuie le dialogue social et le développement de la représentation du personnel
- Assure la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail
- Régule le fonctionnement de la médecine du travail

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie (Pôle C)

Ce pôle :

- Participe au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le libre jeu de la concurrence (ex : ententes, abus de domination, déséquilibre des relations inter-entreprises)
- Assure le respect de la législation en matière de facturation et de délai de paiement
- Contrôle des opérateurs de la filière vitivinicole notamment pour la présentation et l'étiquetage des vins, le respect des pratiques œnologiques, la transparence et la loyauté des transactions.
- Veille au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale (instruments de mesure)
- Coordonne et soutient l'action des directions départementales inter-ministérielles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs

... implantée en département au plus près des usagers

Ces unités départementales font partie intégrante de la **DIRECCTE**.

Elles constituent l'échelon de proximité de la direction régionale pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, pour les missions de contrôle de la réglementation du travail et relaient les politiques du développement économique sur les territoires.

La **DIRECCTE** pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les directions départementales chargées de la protection des populations.